



Comment obliger le lotisseur à intervenir?

Par **gips**, le **26/03/2011** à **18:28**

Bonjour,
Je suis trésorière d'une association syndicale d'un lotissement comprenant 17 lots. Nous refusons toujours la rétrocession du lotissement car nous avons un pb de voirie (fissures sur le trottoir etc...) que le lotisseur refuse de reprendre malgré nos différentes lettres recommandées. Ma question est: comment obliger le lotisseur à intervenir?
Merci d'avance pour vos réponses

Par **Marion2**, le **26/03/2011** à **19:42**

Vous refusez la rétrocession à la mairie parce que vous avez des problèmes de voirie ?
Vous avez bien tort. rétrocédez à la mairie votre copropriété., la mairie fera les travaux nécessaires.
Nous avons eu ce genre de problèmes, nous avons quand même rétrocedé et la mairie a fait le nécessaire, assez rapidement d'ailleurs...

Par **gips**, le **01/04/2011** à **15:36**

Bonjour Marion2,
Désolé pour la réponse tardive. Notre soucis c'est que la rétrocession ne concerne pas la mairie mais nous. Le maire de la commune nous a clairement indiqué qu'une fois le lotissement entre nos mains, il faudrait compter 2 ans pour que la mairie reprenne ce lotissement. Notre soucis actuel, c'est que nous refusons la rétrocession car on estime qu'il y a malfaçons mais nous ne savons pas comment faire pour obliger le lotisseur à les reprendre malgré nos recommandés.
Cordialement.

Par **Marion2**, le **01/04/2011 à 16:56**

[citation]il faudrait compter 2 ans pour que la mairie reprenne ce lotissement.
[/citation]
Ce'st toujours ce qu'il faut compter pour une rétrocession à la mairie.
Si le lotisseur ne répond même pas à vos courriers recommandés, contactez un avocat pour envoyer une mise en demeure au lotisseur de remédier à ces malfaçons sous peine de l'assigner en justice.

Par **vanceslas**, le **01/04/2011 à 23:08**

le lotisseur a une garantie décennale envoyez un recommandé a son garant

Par **gips**, le **04/04/2011 à 13:38**

Bonjour et merci à tous les deux pour vos réponses.
Passer par la case justice nous y avons déjà songé.Le hic c'est qu'il va falloir faire l'avance de frais et je ne suis pas convaincue que cela se fera avec l'accord de tous le monde.L'idée du Garant est à creuser,le tout est d'obtenir ses coordonnées.
Encore merci.
Cordialement

Par **vanceslas**, le **04/04/2011 à 13:59**

le lotisseur a obtenu sa conformité pour que la mairie débloque les permis voyez de ce côté elle a peut être des info sur le garant

Par **lotiau**, le **04/05/2012 à 23:15**

j'ai pratiquement le meme problème. nous devons retroceder bientot notre lotissement mais les voiries sont dans un tres mauvais etat.
Il y a des dalles de cassées, fissurées. Trottoirs fissurés, manque des joints de dilatation. Des affaissements etc.... C'est principalement des malfacons: Une personne de la société nous a confirmé.
Or on nous demande de faire les travaux pour que la mairie reprenne par la suite. tout le monde se renvoie la balle, c'est jamais personne.
Que faire sans aller au tribunal car fianacierement cel serai impossible. On a une assurance

Par **lotiau**, le **04/05/2012 à 23:16**

gips a tu eu du nouveau pour tes soucis?